



## ATTESTATION D'ASSURANCE

SARL UNISOL  
NICOLAS LOOS  
41 rue Fourny  
BP 104  
78531 BUC CEDEX

N° de contrat : 2859329604

AXA FRANCE IARD, dont le Siège Social est sis 26 rue Drouot - 75009 PARIS, atteste que l'entreprise désignée ci-dessus est titulaire d'un contrat "MULTIGARANTIES TECHNICIEN DE CONSTRUCTION", à effet du 19 novembre 2004 garantissant :

**- Pour les chantiers ouverts pendant la période de validité du contrat :**

- Sa Responsabilité Civile Décennale pour travaux de bâtiment, qu'elle peut encourir en sa qualité de constructeur telle que visée à l'Article 1792-1, 1er Alinéa du Code Civil en vertu des Articles 1792 et 1792-2 dudit Code (Article 1 des Conditions Générales).

La garantie est conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant l'assurance de responsabilité obligatoire à propos de travaux de bâtiment.

La garantie s'applique pendant les dix ans qui suivent la réception des travaux, selon les règles de gestion de la capitalisation.

**LES GARANTIES SONT ACQUISES :**

- Pour les ouvrages réalisés avec des produits et selon des procédés de technique courante.
- Pour des interventions de l'assuré sur des ouvrages de bâtiment dont le montant n'excède pas 1 500 000 euros T T C

Pour les travaux de l'assuré relevant de ses activités suivantes :

**ACTIVITES ASSUREES :**

- effectuer des missions de Bureau d'Etudes Techniques spécialisé en études des sols réalisant des missions de type GO, G1 (G11 + G12), G2, G3, G4 et G5 (G51 et G52) accomplies selon les définitions de la NORME NF P 94-500 du 20 juin 2000, excepté les missions dites GO exercées seules et ne comportant pas de réalisation de travaux.

La garantie est acquise pour des missions exercées en vue de la réalisation de travaux de bâtiment faisant l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre passé directement avec le Maître de l'Ouvrage.



A compter du 01/09/2009

« POSE DE SONDÉS GEOTHERMIQUES VERTICALES

La réalisation de ces ouvrages doit être conforme aux préconisations du BRGM et des normes AFNOR.

La présente attestation valable jusqu'au 31 décembre 2010 ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PARIS, le 28 janvier 2010

POUR LA SOCIÉTÉ :

**AXA France I.A.F.I.O.**  
Société Anonyme au Capital de 27 794 250 €  
Siège Social: 20, rue Drouot  
75009 PARIS  
712 057 460 RCS PARIS  
(Entreprise régie par le code des assurances)